



Le Petit Essarteur

AU CŒUR DE LA VIE MUNICIPALE

Bulletin municipal trimestriel

OCTOBRE 2020

N°26

Edito

Chères Essartaises, Chers Essartois,

L'année 2020 ne nous aura pas épargnés. Toutes les manifestations programmées au cours de l'année ont été annulées en raison du contexte sanitaire actuel.

Une année blanche pour préparer l'avenir

Bien que les manifestations contribuant à l'animation de notre commune aient été annulées les unes après les autres, **2020 a été l'occasion de préparer les projets pour le mandat 2020/2026.** Le conseil municipal sera amené à se prononcer courant novembre sur la **programmation pluriannuelle** préparée par mes soins. Il s'agit d'arrêter les projets qui seront menés à l'échelle communale au cours des six prochaines années.

Je souhaite qu'à compter de 2021, **la commune s'engage sur plusieurs investissements qui contribueront à renforcer significativement notre cadre de vie.** Ce sont des chantiers titanesques pour une petite commune comme la nôtre mais qui pourront être menés à bien en raison des réserves budgétaires constituées, de la politique d'économies menée depuis plus de 6 ans mais aussi et surtout aux recherches de financements complémentaires limitant ainsi le reste à charge de la commune. Le **chantier de l'église St Michel** en est la **parfaite illustration** avec **80% d'aides publiques** sur un projet de plus de 17.000€ HT soit plus de 13.000€ que la commune n'aura pas à mettre de sa poche !

Des investissements structurants

Deux chantiers verront très certainement le jour avant 2026 si la situation économique de notre pays ne se dégrade pas outre mesure au cours des prochaines années : **la réfection complète de la rue des Madériaux** et de **la rue de Bouchy.**

Pour la rue des Madériaux, cette opération sera menée sur 2 exercices budgétaires et sera financé très certainement directement par notre collectivité.

S'agissant de la rue de Bouchy, **chantier majeur et très important** du mandat, il faudra faire preuve de pragmatisme afin de trouver la formule la moins coûteuse pour les deniers publics. Nos partenaires incontournables sont déjà mobilisés. La communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais (CCSSOM) mais aussi le département de la Marne sont avisés et sont prêts à travailler à nos côtés pour mener à bien cette vaste opération qui transformera significativement notre commune.

Ces projets sont ambitieux. Si nous parvenons à maintenir et à réaliser ces investissements pour ce mandat 2020/2026 (sans aucune certitude à l'heure actuelle) notre commune, à l'issue de ces 6 années, **s'en trouvera profondément métamorphosée.**

Je sais que nous pouvons y arriver.

Fidèlement,

Votre Maire,
Cyril LAURENT

Supplément dans ce bulletin:

« *A l'école des petits citoyens !* »

Article rédigé par les élèves de CE1-CE2 avec le concours d'Agnès HERSZKOWICZ, enseignante.

SOMMAIRE

Echos du Conseil municipal.....	p.2
Zoom sur	p.2
Actualités.....	p.3
Retour en images sur.....	p.6
Dossier : la CCSSOM.....	p.6
Urbanisme - RAPPELS.....	p.7
Infos pratiques.....	p.7
L'agenda trimestriel.....	p.8
A votre service.....	p.8
Etat civil.....	p.8
Facebook.....	p.8
A faire.....	p.8
Les chiffres clés.....	p.8

Insolite !

RETROUVEZ LA PHOTO INSOLITE...



Edition

Le Petit Essarteur n°26 – OCTOBRE 2020

Directeur de publication :

Cyril LAURENT, Maire

Crédit photos :

Un paon se promène rue de la Croix

Jean-Prat

15 mai 2020 -

Photo insolite (p.1).

Imprimerie :

Reims Copie – 85 exemplaires

Distribution :

Marcel VERRIER, agent communal

> SEANCE du 8 septembre 2020 – Conseil n°6

1°) Rémunération de l'agent recenseur pour le recensement de la population INSEE 2021 :

Le Conseil municipal décide l'attribution de la somme de 650€ pour effectuer le recensement de la population. La rémunération prend en compte la formation et la réalisation de la mission de recensement de la population sur la commune de LES ESSARTS LE VICOMTE.

Madame Annick VERVISCH, agent communal, recevra l'indemnité de 650€ brut, inclus les charges sociales de rigueur pour remplir sa mission.

2°) Agent coordonnateur communal du recensement de la population INSEE 2021 :

Monsieur Philippe ROLLET est désigné en qualité de coordonnateur communal du recensement de la

population. Mme Odile GEERAERTS, secrétaire de Mairie le suppléera.

3°) Adhésion au groupement de commandes du SIEM pour l'achat d'électricité :

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire a acté l'adhésion de la commune au groupement de commandes du Syndicat intercommunal d'énergie de la Marne (SIEM) pour l'achat d'électricité.

4°) Aide financière à destination des familles pour les activités extrascolaires :

Sur proposition de M. le Maire, le conseil a validé le principe d'une aide financière :

- Base de **15% du coût total annuel** dans la limite du plafond de 50€ ;
- Aide valable **une seule fois par an** (ou année scolaire) et **par enfant** ;
- Aide valable que pour les **enfants de moins de 18 ans**.

Plus d'informations en Mairie !

ZOOM SUR... L'exécutif de la CCSSOM



Communauté de Communes de
Sézanne Sud-Ouest Marnais

> Une équipe partiellement renouvelée pour ce nouveau mandat 2020/2026

Lors de sa séance du 11 juillet dernier, le conseil communautaire composé de **88 membres** a procédé à l'élection du nouvel exécutif de la Communauté de communes composé comme suit :

Cyril LAURENT, Maire de Les Essarts le Vicomte, Président,

Elu pour la première fois en 2014 en qualité de Vice-président en charge des finances, du budget et du développement économique, il est aujourd'hui le nouveau président de la CCSSOM et succède à Gérard AMON.

Sacha HEWAK, Maire de Sézanne, 1^{er} Vice-président en charge de la promotion du tourisme

Frédéric ESPINASSE, Maire d'Anglure, 2^{ème} Vice-président en charge de la voirie, de l'urbanisme et de la commande publique

Jean-Luc BATONNET, Adjoint d'Esternay, 3^{ème} Vice-président en charge des affaires scolaire et périscolaires

Jean-François QUINCHE, conseiller municipal de Sézanne, 4^{ème} Vice-président en charge des affaires sociales

Frédéric ORCIN, Maire de la Celle-sous-Chantemerle, 5^{ème} Vice-président en charge du développement économique et de l'aménagement numérique

José LAHAYE, Maire de Champguyon, 6^{ème} Vice-président en charge de la politique de l'eau et la GEMAPI

Dany CARTON, Maire de St Rémy-sous-Broyes, 7^{ème} Vice-présidente en charge du personnel et de la communication

Noël FESSARD, Maire d'Esclavolles-Lurey, 8^{ème} Vice-président en charge du patrimoine communautaire, du foncier et des travaux

Thierry DUPONT, Maire de Linthelles, 9^{ème} Vice-président en charge du développement durable, de la collecte et du traitement des déchets ménagers

Bruno MARTIN, Maire de St Just-Sauvage, 10^{ème} Vice-président en charge des équipements sportifs et culturels et de la mutualisation

Le Président a souhaité nommer 3 conseillers délégués à savoir :

Annie COULON, Adjointe à Anglure, conseillère déléguée en charge des pompiers intercommunaux et de la défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Nicolas COUTENCEAU, Maire de Broussy-le-Petit, conseiller délégué en charge des finances

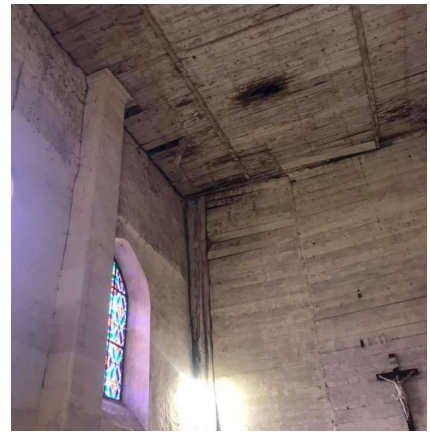
Daniel GOMES DE PINHO, Maire de Bethon, conseiller délégué en charge de l'assainissement collectif et non collectif

ACTUALITES...

> Réfection du plafond de l'église : top départ !

Après un **avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)** saisi par Mme la Sous-préfète, il a fallu revoir le devis présenté par l'entreprise GNR d'Esternay. M. le Maire a donc souhaité adopter un **nouveau plan de financement** afin de solliciter davantage de subventions auprès de nos différents partenaires : Etat (DETR), Région Grand Est, Département de la Marne, Fondation du patrimoine et Association de sauvegarde de l'Art français. **80% de subventions ont été obtenus !**

> **Coût total des travaux : 17.038,20€ TTC.** Reste à charge commune : **3.350,28 €**



> Le port du masque obligatoire aux abords du groupe scolaire « Le Cèdre »

Par arrêté municipal n°15/2020 en date du 27 août 2020, M. le Maire a pris la décision d'**imposer le port du masque aux abords du groupe scolaire « Le Cèdre »** afin de contribuer à la limitation de la propagation du virus. Pour rappel, le port du masque est obligatoire dans l'ensemble des ERP situés sur le territoire communal.

> Feu vert pour l'installation du SRO

Monsieur le Maire a donné son **autorisation pour l'installation du SRO au niveau de la rue d'Esternay** à proximité du bâtiment Orange situé à côté de la salle des fêtes. Le déploiement de la fibre optique avance sur le territoire communal. C'est **une première étape avant l'arrivée de la fibre !**



Légende:
NRO: Nœud de Raccordement Optique
SRO: Sous-Répartiteur Optique
PBO: Point de Branchement Optique
PTO: Prise Terminale Optique
FO: Fibre Optique



> Enquête sur la Petite Enfance !

La **Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais (CCSSOM)** organise une enquête, en partenariat avec le Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS), sur le territoire de l'ex Communauté de communes des Portes de Champagne (Esternay – Les Essarts le Vicomte). Vous pouvez répondre à cette enquête en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.gle/eYBcGTrpPK21yWcd8> - **Date limite: 13 novembre 2020 !**

> Le Maire devient Conseiller départemental

Après 35 années passées au département de la Marne, **René-Paul SAVARY**, sénateur de la Marne et ancien président du conseil départemental, a pris la décision de démissionner de son poste de **conseiller départemental du Canton de Sézanne Brie et Champagne** afin de laisser sa place à celui qui est son remplaçant depuis 2015, Cyril LAURENT, Maire de Les Essarts le Vicomte, Président de la Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais. A 32 ans, ce dernier intègre ainsi l'assemblée départementale et siègera dans **la commission n°1 « Ressources et prospectives »** abordant les thématiques suivantes : finances, ressources humaines, Vetry, Enseignement supérieur et recherche, Agriculture-viticulture à l'échelle départementale.



ACTUALITES...

> La commune lance le mécénat pour l'Eglise St Michel

M. le Maire a monté un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine pour mener **une campagne de mécénat afin de lever des fonds auprès des entreprises et des particuliers**. Ces fonds pourraient notamment servir à participer à la rénovation du plafond de l'église St Michel, des façades extérieures ou encore pour la rénovation et la mise en valeur des mobiliers présents dans notre église. **Une convention** devrait être signée prochainement entre la commune et la Fondation du patrimoine. Une importante phase de communication sera lancée prochainement.



Logo de la Fondation du patrimoine

> Hommage à Samuel PATY

Près d'une cinquantaine de personnes s'est rassemblée **mercredi 21 octobre à 18h30** suite à l'invitation de Monsieur le Maire pour rendre hommage à **Samuel PATY**, enseignant assassiné sauvagement par un terroriste.

Merci aux personnes présentes qui ont pu observer **une minute de silence** et applaudir l'ensemble de la communauté éducative, profondément choquée par cet évènement tragique.

Nous ne devons rien céder face à l'obscurantisme !

> La Communauté de communes entretient nos routes

La Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais (CCSSOM) a procédé cette année à la rénovation de la **route de Chommé** mais également de la **route communale entre La Paimbaudière et la commune de Châtillon-sur-Morin**. Des opérations que la commune ne pourrait pas assurer seule. **Le coût de ces travaux s'élève à près de 29.000 € et a été entièrement supporté par la CCSSOM.**



> L'opération « Trouve mon galet » sur Facebook : un succès !

A l'initiative d'Esther et de sa fille Lilwen, l'opération **« Trouve mon galet »** a été lancée pour la première fois à l'échelle communale le 23 août dernier. Ainsi, ce sont **15 petits galets** qui ont été préparés par nos deux amies et qui ont été dispersés dans la commune dans des endroits stratégiques. Contenant un petit message d'encouragement, les fans de la page facebook de la commune étaient ainsi invités à les trouver! 😊

Ce sont ainsi plusieurs photos de participants qui ont été relayées sur la page communale. **Une très belle initiative qui mérite d'être reconduite lorsque les beaux jours feront leur apparition.**



ACTUALITES...

> La page Facebook officielle de la commune dépasse les 1.000 j'aime

Créée en mars 2014 par le Maire, la page facebook officielle de la commune comptabilise aujourd'hui **plus de 1.052 j'aime!** Un chiffre important au regard de la taille de notre commune (142 habitants).



Grande gagnante du concours photo 2020 –
Nathalie RAOULT

> Le concours photos de l'été 2020

La grande gagnante du concours photos été 2020 sur le thème "Les Essarts le Vicomte, un rayon de soleil en Champagne est: **Nathalie RAOULT** avec la photo n°2 "**Rencontre lumineuse**" - 58 voix sur 175 (33,1%).

Le podium:

- 1ère place: Nathalie RAOULT - Photo n°2 - 58 voix sur 175 (33,1%)
- 2nde place: Sophie PIERACCI - Photo n°7 - 44 voix sur 175 (25,1%)
- 3ème place: Jean-Pierre FOURNAISE - Photo n°1 - 35 voix sur 175 (20%).

Un grand merci à l'ensemble des participants ainsi qu'aux **175 votants!** 😊

> La rénovation du parc d'éclairage public se poursuit

Les hameaux de la Paimbaudière et de la Gare ont vu leurs éclairages publics faire peau neuve ! Tout comme la rue de Bouchy. A ce jour, il ne reste plus que la rue d'Esternay. La commune a en effet fait le choix en 2017 de lancer la **rénovation complète de son parc d'éclairage public** avec l'accompagnement du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM).



> Les grilles de la décharge municipale rénovées !

Notre agent communal, Gérard, a rénové les grilles de la décharge municipale **qui avaient besoin d'un sérieux rafraîchissement**. Des panneaux rigides ont été installés sur l'armature en fer. Pour rappel, l'accès à ce site est exclusivement **réservé aux dépôts de déchets inertes** (gravats, terre végétale...).

> Elections au groupe scolaire « Le Cèdre »

Les élèves du groupe scolaire « Le Cèdre » ont procédé à l'élection de leurs délégués. Ont été élus :

- **Lenna LOUICHE** – LES ESSARTS LE VICOMTE (titulaire)
- **Kélia BOURSALT-CHARLET** – CHATILLON-SUR-MORIN (titulaire)
- **Anathilde FRANCOIS** – BOUCHY-SAINT-GENEST (suppléant)
- **Enzo UGOLIN** – CHATILLON-SUR-MORIN (suppléant)

M. le Maire a adressé un courrier officiel pour féliciter ces nouveaux élus qui siègeront au Conseil d'école tout au long de l'année scolaire 2020/2021. >> **Retrouvez le compte-rendu de cette élection glissé dans le présent bulletin (Rédigé par les élèves avec l'aide de leur enseignante).**



RETOUR EN IMAGES SUR...

>> Des biens mobiliers appelés à être classés !

L'Eglise St Michel recèle **un patrimoine remarquable**. Les conclusions de l'inventaire général opéré par la Région Grand Est sont sans appel : de nombreux biens mobiliers **doivent faire l'objet d'un classement**.

Une réflexion sera menée en ce sens par le conseil municipal avant la fin de l'année 2020.



L'inventaire général de l'Eglise St Michel

> Historique :

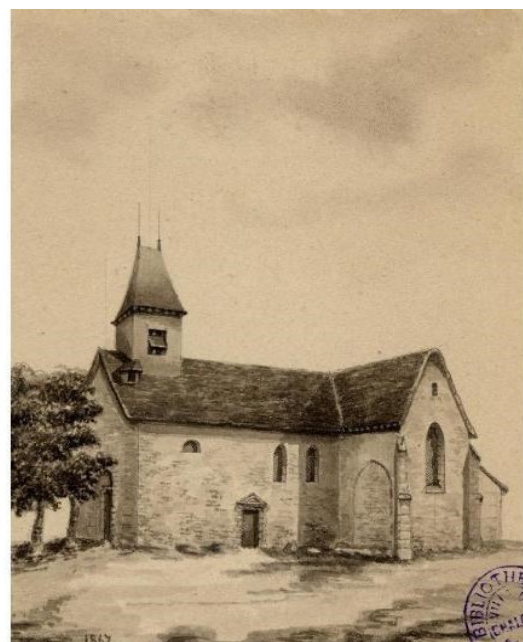
L'église est mentionnée pour la première fois en **1171**. La façade remonte au 12^e siècle. Le chœur avec sa sacristie, le transept et le bas-côté gauche de la nef ont été construits au début du 16^e siècle: le bas-côté droit, prévu, n'a pas été réalisé ou détruit par la suite, entraînant en ce cas la reconstruction du mur goutteau. Entre 1865 et 1902, l'édifice est entretenu sous la direction de l'architecte Boiron: réfection des toitures, reconstruction du clocher (1897), mise en place d'une cloison en 1902, transformant en vestibule la première travée de la nef (AD de la Marne, 2 O 1856).

> Description :

Édifice comprenant une nef à un seul bas-côté, un transept saillant et un chœur à abside polygonale. La nef, plafonnée, comprend deux travées scandées par des pilastres de chêne enduits. Le bas-côté est couvert d'un lambris en demi-berceau. Le mur sud est éclairé par deux larges baies en arc brisé. Le transept, le chœur et la sacristie sont voûtés d'ogives. La première travée de la nef est aménagée en vestibule, enfermant la structure en bois portant le clocher, auquel on accède par un escalier en charpente aménagé dans l'angle sud-ouest. Le vestibule est séparé de la nef par une cloison en bois. La nef est couverte d'un toit à longs pans se prolongeant en appentis sur le côté nord. Les bras du transept sont couverts en longs pans. Le clocher est coiffé d'une flèche carrée en ardoise.



DOSSIER



Église paroissiale Saint-Michel - Élévation sud-ouest et clocher, dessin de Ch.-J. Mohen, 19^e siècle.

La Région Grand Est a procédé à **un inventaire détaillé du patrimoine immobilier et mobilier de l'Eglise St Michel** il y a plusieurs mois. Vous pouvez retrouver l'intégralité de cet inventaire sur le Portail du patrimoine culturel : <http://patrimoinesehistoire.grandest.fr/>



Patrimoines & Histoire
en Grand Est



URBANISME : RAPPELS

La Mairie a pu constater que certains travaux étaient entrepris sur le territoire communal **sans être déclarés en Mairie**. Un petit rappel des formalités à effectuer :

Une déclaration préalable de travaux (DP) est **une autorisation d'urbanisme** qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. **Elle peut être obligatoire** pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

> Extension : surélévation, véranda, pièce supplémentaire

L'extension est un agrandissement de la construction existante. Il peut s'agir par exemple d'une **surélévation** ou de la **création d'une véranda** ... Une déclaration préalable de travaux est exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m² et inférieures ou égales à 20 m².

> Portes/Fenêtres/Toiture

Une DP est exigée par la mairie quand vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment pour l'un des travaux suivants :

- Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux) ;
- Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle ;
- Changer des volets (matériau, forme ou couleur) ;
- Changer la toiture.

> Clôture, mur, haie

Une clôture peut être constituée d'un mur, d'une haie végétale, de grillage, de parois ajourées, de tout autre élément permettant de fermer un terrain ou d'une combinaison de plusieurs éléments. Si la clôture est nécessaire à l'activité agricole ou forestière, elle n'est pas soumise à une autorisation d'urbanisme. Les autres clôtures, de moins de 2 m de haut, sont également dispensées de formalité.



L'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) permet **un soutien technique et des aides financières** (sous conditions de ressources) pour des travaux:

- Favorisant les économies d'énergie
- Permettant le maintien à domicile
- Améliorant les logements très dégradés

Le Comal Soliha 51 se tient à votre disposition pour étudier votre projet et vous accueille lors de permanences sur le territoire à Anglure, Esternay, Fère-Champenoise, Montmirail et Sézanne.

Les déclarations préalables (DP)

> Transformation d'un garage en maison d'habitation

Vous devez déposer une déclaration préalable de travaux si **vous transformez un garage de plus de 5 m²** de surface close et couverte en une pièce de vie. La modification de l'aspect extérieur comme la pose d'une fenêtre, par exemple, est également soumise à DP. Vous pouvez déclarer l'ensemble de votre projet avec le même formulaire.

> Construction nouvelle : abri de jardin, garage...

Une nouvelle construction est indépendante du bâtiment d'habitation. Cela peut être un abri de jardin, un barbecue, un carport, un garage... Une déclaration préalable est exigée quand l' emprise au sol ou la surface de plancher de cette construction est supérieure ou égale à 5 m² et qu'elle répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- Emprise au sol inférieure ou égale à 20m² ;
- Surface de plancher inférieure ou égale à 20m² ;
- Hauteur au dessus du sol inférieure ou égale à 12 mètres.

> Installation d'une caravane dans votre jardin

Vous pouvez installer une caravane dans le jardin de votre résidence principale **moins de 3 mois par an** sans autorisation d'urbanisme. Il est interdit de l'utiliser comme habitation ou annexe à votre logement. La caravane doit conserver en permanence ses moyens de mobilité (roues, barre de traction...). Par contre, si vous installez votre caravane **plus de 3 mois par an**, il vous faut déposer une DP en mairie. Toutes les périodes de stationnement, consécutives ou non, sont prises en compte pour calculer la période de 3 mois.

INFOS PRATIQUES

> L'O.P.A.H, ça continue !

L'AGENDA TRIMESTRIEL



Dates communiquées sous réserve d'éventuels changements de dernières minutes ! Liste non exhaustive.

> OCTOBRE

Toutes les manifestations sont annulées en raison de l'état de crise sanitaire liée au Covid-19.



PERMANENCES DU MAIRE

TOUS LES SAMEDIS

17H00 à 18H30 sans RDV



Possibilité de prendre rendez-vous par SMS au 06.83.22.10.11 ou auprès du secrétariat de Mairie

> NOVEMBRE

Toutes les manifestations sont annulées en raison de l'état de crise sanitaire liée au Covid-19.

> DECEMBRE

Toutes les manifestations sont annulées en raison de l'état de crise sanitaire liée au Covid-19

A VOTRE SERVICE...

HORAIRES MAIRIE

MARDIS

15h30 – 18h30
et

SAMEDIS

17h00 – 18h30



CONTACTS

Par courrier...

Mairie - 3, rue de Bouchy
51310 LES ESSARTS LE VICOMTE

Par courriel...

commune-essarts-vicomte@orange.fr

Par téléphone...

03.26.80.42.24 – Maire : 06.83.22.10.11

Sur le site internet...

www.les-essarts-le-vicomte.fr



ETAT CIVIL

PARRAINAGE CIVIL

4 octobre 2020
Maël BROCHOT



FACEBOOK

1.052 J'aime

Rejoignez nous et partagez !

A faire...

Enquête – Petite Enfance

N'hésitez pas à répondre à l'enquête « Petite Enfance » portée par la CCSSOM via le lien suivant :
<https://forms.gle/eYBcGTrpPK21yWcd8>

Date limite : **13 novembre 2020 !**

Formulaires disponibles en Mairie

LES CHIFFRES CLES

1.052

Nombre de « j'aime » sur la page facebook 6 ans après sa création !

80%

Taux des subventions obtenues pour la réfection du plafond de l'Eglise St Michel

1171

Première fois que notre église St Michel est mentionnée dans les textes

+29.000 €

Montant total des travaux de voirie réalisés par la CCSSOM en 2020 sur notre commune



Retrouvez toutes les informations municipales sur le site internet de la commune :
www.les-essarts-le-vicomte.fr